

SELARL BDL AUDIT
Bernard BRUNEAU, Arnaud L'HERMINE, Isabelle TARANNE
Alain FONTAINE, Ludovic GUEUDET, Patrick CHAVALLE

Siège : 2b chemin de la Blanchisserie - 59400 CAMBRAI

RCS : Cambrai D 389 221 763

1992D5009S

Greffé du Commerce DOUAI 59500 (nord) Dépôt n° : 101A/990 Le Greffier : 
--

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille huit
Le 18 décembre 2008

1° Monsieur Arnaud L'HERMINE, né à LILLE le 20 janvier 1964, expert-comptable
demeurant 26 rue de Mons - 59300 VALENCIENNES

2° Madame Isabelle TARANNE, née à VALENCIENNES le 29 mars 1961, expert-
comptable demeurant place Jehan Froissart - 59300 VALENCIENNES

3° Monsieur Alain FONTAINE, né le 23.08.63 à Cambrai, Expert Comptable,
demeurant 15 Boulevard Vauban à CAMBRAI - 59400

4° Monsieur Ludovic GUEUDET, né le 08.04.1977 à Denain, Expert Comptable,
demeurant 93 route Nationale - 59230 JENLAIN

5° EURL AUDIT CPC - 15bis square Jehan Froissart - 59300 VALENCIENNES,
représentée par Mr Patrick CHAVALLE

6° Monsieur Patrick CHAVALLE, né le 14.02.1960 à BAPAUME, Expert Comptable,
demeurant 6 allée Jules Mousseron - 59300 FAMARS

Seuls associés de la SOCIETE BDL AUDIT dont le siège est à CAMBRAI - 59400 -
2B chemin de la Blanchisserie, immatriculée au Registre du Commerce et des
Sociétés de Cambrai sous le n° D 389 221 763

Se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation de la Gérance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick CHAVALLE, gérant.

Tous les associés de la Société étant présents ou représentés, le gérant constate
que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de
l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte des résolutions.









Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- agrément nouveaux associés,
- modification des statuts suite à la cession des parts,
- questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport de la gérance.

Diverses observations sont échangées et il est notamment exposé ce qui suit :

EXPOSE

Par acte sous seing privé en date du 30 novembre 2008 et du 14 novembre 2008, il a été cédé des parts aux sociétés Audit Expert et Audit conseil et de nommer de nouveaux gérants.

Suite à ces cessions, il y a lieu de procéder à la modification des statuts. Ceci exposé et la discussion ouverte, les associés ont adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide d'agréer les nouveaux associés, à savoir AUDIT EXPERT et AUDIT CONSEIL CL.

DEUXIEME RESOLUTION

Suite aux cessions de parts en date du 14 et 30 novembre 2008, l'assemblée décide de modifier de la manière suivante les statuts :

Article 14 : alinéa 6 : messieurs FONTAINE, l'HERMINE, GUEUDET, CHAVALLE, DELMART et LANGUILLE et Madame TARANNE sont gérants sans limitation de durée.

Article 7 : capital social

L'article 7 des statuts intitulé « capital social » est désormais rédigé de la manière suivante :

« le capital social est fixé à la somme de 268 920 euros, divisé en 17 640 parts sociales entièrement souscrites et libérées.

Suite aux cessions de parts intervenues au 15 février 1993, ainsi que celles du 31 décembre 1993, 3 janvier 1994, 13 février 1995 et 2 mai 1995 au profit de Mme Isabelle TARANNE, et de Mr Claude RYBAK, puis du 27 décembre 1997, au profit de Mr Alain FONTAINE, du 5 mars 1999, du 14.06.99, du 10.02.2001, du 22.12.2001, du 30.07.2003 au profit de Mr GUEUDET et le 01 juillet 2004 au profit de la EURL AUDIT CPC et du 27 août 2004 au profit de Mr P. CHAVALLE et du 28 janvier 2005 et du 06 janvier 2006, entre Mr Bernard BRUNEAU et l'EURL AUDIT CPC, et les

✓

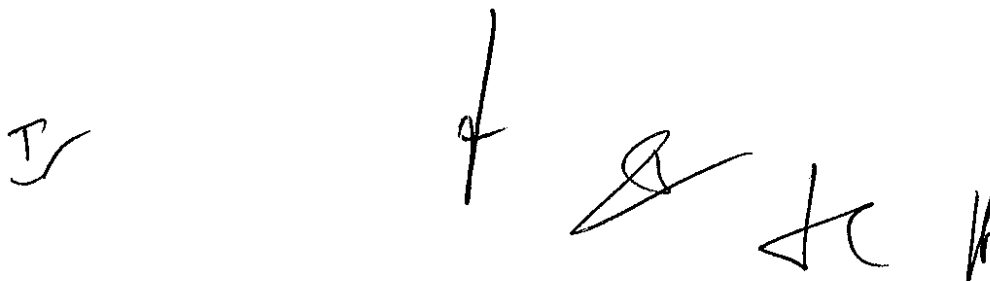
f

✶ JC

16

associés de parts les 14 et 30 novembre 2008 le capital social est réparti comme suit :

- à Mr L'HERMINE N° 21 à 30 et 13 094 à 16 469 inclus	3 386 parts
- à Mme TARANNE N° 5 019 à 5900, 11 771 à 12 652, 11 à 20, 4 871 à 5 018, 5 901 à 6 771, 11, 182 à 11 769, 17 052 à 17 496 inclus	3 386 parts
- à Mr FONTAINE N° 12 653 à 13 093, 31 à 471, 6 773 à 7 213 4 430 à 4 870 et 7 214 à 8 834 inclus	3 386 parts
- à Mr GUEUDET N° 11 770, 17 640, 10 737, 9 857, 10 298 à 10 746 17199 à 17 639, 10 378 à 11 177, 3 990 à 4 429, 9 858 à 10 297, 16 612 à 17 051, 8 977 à 9 714, 11178 à 11181 inclus	3 386 parts
- à EURL AUDIT CPC N° 2 227 à 3 989 inclus N° 1 à 10 et 427 à 2 083 inclus	3 385 parts
- à Mr Patrick CHAVALLE n° 2226	1 part
- AUDIT CONSEIL N° 8 835 à 8 976 et 2 155 à 2 825 et 9 715 à 9 856 inclus	355 parts
- AUDIT EXPERT N° 17 497 à 17 638 et 16 470 à 16 611 Et 2 084 à 2 154 inclus	355 parts
Total égal au nombre de parts composant le capital social : 17 640 parts	



TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités utiles aux décisions prises aux présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par l'ensemble des associés.

Fait en 6 originaux,

A CAMBRAI

Le 18 décembre 2008

